

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

À la Commission scolaire de Montréal, planifier l'utilisation des espaces et des immeubles est plus qu'un exercice comptable. La Commission scolaire de Montréal, à travers l'actualisation de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires, y voit là un moyen de favoriser la réalisation de sa mission éducative, d'assurer le maintien d'une relation dynamique entre tous ses secteurs d'enseignement (formation des jeunes, des adultes et formation professionnelle) et, enfin, de fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires. La CSDM cherche aussi à rationaliser et à optimiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier et de ses terrains. De plus, nous mettons l'accent sur l'entretien et la restauration plutôt que sur la construction ou l'agrandissement, en ayant la préoccupation constante de maintenir et d'améliorer l'environnement éducatif de nos élèves.

La Commission scolaire de Montréal sait qu'elle n'arrivera pas seule à assumer les imposantes responsabilités qui lui reviennent. Autant la communauté montréalaise a besoin d'une CSDM forte, autant la commission scolaire a besoin du soutien de la communauté. Depuis toujours, la CSDM travaille en partenariat avec les autres grandes institutions publiques. Aujourd'hui, et plus encore qu'hier, la CSDM compte tisser des liens étroits de collaboration avec ses partenaires, notamment avec la Ville qui constitue pour elle un partenaire privilégié. C'est dans le cadre d'un projet partagé que nous souhaitons œuvrer, en particulier au niveau de la stratégie de *Revitalisation urbaine intégrée*. Nous croyons que c'est en mettant en commun nos efforts et en travaillant dans une direction commune que la communauté montréalaise sera la mieux desservie.

Plus précisément, en lien avec le Plan d'urbanisme que la Ville nous propose, nous traitons des cinq sujets suivants :

- Partage d'équipements et de locaux,
- Amélioration de la qualité de vie des milieux de vie existants,

- Patrimoine,
- Environnement, et
- Sécurité.

En lien avec les sujets abordés, nos recommandations sont de deux ordres. Les premières concernent le Plan d'urbanisme lui-même tandis que les secondes sont liées à sa mise en œuvre.

Concernant le Plan d'urbanisme lui-même, il est proposé :

1. d'INTÉGRER les écoles primaires et secondaires de même que les centres de formation professionnelle et de formation générale pour adultes à la liste, à la fois des bâtiments à préserver et à restaurer et des endroits où des projets conjoints pourraient être réalisés pour sensibiliser les jeunes Montréalais au patrimoine de leur ville (6^e orientation) ;
2. de PRÉVOIR des moyens additionnels de contrôle de la circulation aux abords des écoles afin de diminuer la pollution par le bruit et d'accroître la sécurité des élèves (7^e orientation) ; notamment, INTÉGRER la notion de corridors visant à assurer une plus grande sécurité aux élèves du primaire qui se rendent à pied à leur école de quartier (2^e orientation).

En vue de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme :

3. PRÉVOIR la mise en place d'une Table de concertation CSDM - Ville de Montréal - Arrondissements qui traitera notamment :
 - de l'amélioration de l'offre d'équipements collectifs (bibliothèque, Maison de la culture, centre de loisirs, piscine, équipement récréatif ou sportif, etc.) et qui étudiera la possibilité de construire ces installations à proximité d'écoles s'il y a lieu ;
 - de l'implantation de parcs-écoles et de projets de verdissement des cours d'école.



**Commission
scolaire
de Montréal**

**Consultation
de la Ville de Montréal
sur son Plan d'urbanisme**

Mémoire de la Commission scolaire de Montréal

10 juin 2004

Présentation de l'organisme

D'abord, présentons la Commission scolaire de Montréal (CSDM). L'organisme a la mission d'instruire, de socialiser et de qualifier près de 76 000 élèves jeunes et 36 000 élèves adultes. Pour l'année scolaire 2004-2005, elle comptera 135 écoles primaires, 37 écoles secondaires, cinq écoles offrant les deux ordres d'enseignement, 14 centres d'éducation des adultes et neuf centres de formation professionnelle. Soulignons que les écoles de la CSDM accueillent la majorité des jeunes issus de familles défavorisées de l'île de Montréal, tant au niveau du revenu familial que de la sous-scolarité parentale. On y scolarise également des élèves dont les familles proviennent de plus de 170 pays.

Le parc immobilier autre que scolaire de la CSDM se compose de plus de 100 immeubles et d'une vingtaine de terrains. La majorité de ces immeubles sont loués tantôt à des Centres de la petite enfance (CPE), tantôt à des organismes communautaires, de santé, de loisirs ou d'éducation; quelquefois, il s'agit d'entreprises privées et de loyers d'habitation. Parmi nos terrains, certains sont loués par bail emphytéotique à la Ville de Montréal ou à des CPE leur permettant ainsi la construction d'immeubles; d'autres sont utilisés pour du stationnement, un est utilisé comme parc et un autre est intégré à une piste cyclable. Enfin, il faut noter que le territoire de la Commission scolaire de Montréal couvre neuf des 27 arrondissements de la nouvelle ville de Montréal, soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga - Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont Petite-Patrie, Sud-Ouest, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, Ville-Marie et Westmount.

Intérêt porté au projet

Les commissions scolaires et les villes sont parties liées lorsqu'il s'agit d'immeubles et conséquemment, d'urbanisme. En effet, l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les commissions scolaires doivent établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de leurs immeubles. De plus, depuis l'entrée en vigueur de l'article 203 de la Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2003, chapitre 19), une commission scolaire ne peut adopter son plan triennal qu'après « *consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien* ».

À la Commission scolaire de Montréal, planifier l'utilisation des espaces et des immeubles est plus qu'un exercice comptable. La Commission scolaire de Montréal, à travers l'actualisation de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires, y voit là un moyen de favoriser la réalisation de sa mission éducative, d'assurer le maintien d'une relation dynamique entre tous ses secteurs d'enseignement (formation des jeunes, des adultes et formation professionnelle) et, enfin, de fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires. La CSDM cherche aussi à rationaliser et à optimiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier et de ses terrains. De plus, nous mettons l'accent sur l'entretien et la restauration plutôt que sur la construction ou l'agrandissement, en ayant la préoccupation constante de maintenir et d'améliorer l'environnement éducatif de nos élèves.

C'est à partir de ces réflexions que la Commission scolaire de Montréal a entrepris, depuis février 2004, un vaste chantier ayant pour but d'élaborer un plan directeur pour le développement et la gestion de son territoire scolaire, en d'autres mots, un plan d'urbanisme scolaire. La démarche entreprise est guidée par des préoccupations à la fois d'ordre pédagogique, social et administratif. Nous croyons à une école communautaire et responsable, une école qui sait mobiliser les jeunes eux-mêmes,

l'équipe-école, leurs parents, les groupes communautaires du quartier et les autres membres de la communauté vers la réussite des jeunes et des adultes. Notre intention est de leur offrir un environnement éducatif de la plus grande qualité possible.

Quand nous parlons d'équipements et de locaux scolaires, nous signifions également notre intention d'agir en partenariat. Le plus bel exemple est le complexe William-Hingston où l'on trouve, en cohabitation, une école primaire, un centre de francisation, une bibliothèque, un centre communautaire, un centre de la petite enfance, un centre de loisirs et une cafétéria communautaire. Une étude menée grâce au soutien du Programme de soutien à l'école montréalaise et de la Direction de la santé publique présentera, à l'automne, des recommandations sur l'opérationnalisation concrète d'une réelle école communautaire permettant une action concertée de différents organismes et institutions pour le plus grand bien à la fois des élèves et de la population en général.

Agir en partenariat

La Commission scolaire de Montréal sait qu'elle n'arrivera pas seule à assumer les imposantes responsabilités qui lui reviennent. Autant la communauté montréalaise a besoin d'une CSDM forte, autant la commission scolaire a besoin du soutien de la communauté. Depuis toujours, la CSDM travaille en partenariat avec les autres grandes institutions publiques. Aujourd'hui, et plus encore qu'hier, la CSDM compte tisser des liens étroits de collaboration avec ses partenaires, notamment avec la Ville qui constitue pour elle un partenaire privilégié. C'est dans le cadre d'un projet partagé que nous souhaitons œuvrer, en particulier au niveau de la stratégie de *Revitalisation urbaine intégrée*. Nous croyons que c'est en mettant en commun nos efforts et en travaillant dans une direction commune que la communauté montréalaise sera la mieux desservie.

Dans un contexte de rareté des fonds publics, ne conviendrait-il pas de situer l'ensemble de nos besoins d'espace, d'équipements et d'entretien dans un contexte plus large ? Ne serait-il pas pertinent d'en assurer une utilisation optimale tant pour la population scolaire que pour la population des quartiers de Montréal, par exemple, en facilitant, notamment, les échanges en ce qui à trait aux équipements sportifs et culturels disponibles dans les différents arrondissements (Ville, CSDM, YMCA, Parc Olympique, etc.), durant et en dehors des heures de classe? Nous croyons que cela aurait un effet positif sur la sécurité urbaine et également sur la réussite éducative des jeunes.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

Vous aussi, vous avez devant vous un vaste chantier. Quel beau défi de vouloir mettre en place les assises qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux du développement économique durable! Quel beau défi aussi de vouloir faire de Montréal une ville ouverte sur le monde, sécuritaire, qui respecte l'environnement, la culture et qui met en place des solutions pour contrer l'exode des familles et la défavorisation! Nous vous souhaitons de relever ces défis avec succès.

En tant qu'organisme public qui offre des services scolaires majoritairement aux enfants d'âge préscolaire, primaire et secondaire, la rétention des familles sur le territoire est un souci constant. Comme il a été mentionné précédemment, le territoire couvert par la Commission scolaire de Montréal est parsemé de plusieurs zones de défavorisation. Pour ces raisons, la crise du logement qui sévit présentement à Montréal, préoccupe également la CSDM. En lien avec la construction souhaitée de 60 000 à 75 000 logements d'ici l'an 2 014 (objectif 2, page 24), nous aimerions insister sur l'importance de favoriser la construction de logements sociaux ou à loyers modiques, de grandeur raisonnable, et de favoriser l'accès à la propriété en vue de garder les familles à Montréal. À ce sujet, peut-être est-il bon de rappeler qu'au cours des deux dernières années, la CSDM a mis ses établissements scolaires à la disposition

de la Ville pour qu'elle puisse y abriter temporairement les familles qui ne disposaient pas de logement au premier juillet. Aujourd'hui, la CSDM veut faire plus. Tel que mentionné précédemment, l'organisme possède des terrains dans divers secteurs de la Ville. Des négociations pourraient être entreprises, avec la Ville ou avec d'autres promoteurs, afin de favoriser la construction de logements sociaux à Montréal.

Plus précisément, en lien avec le Plan d'urbanisme que la Ville nous propose, nous allons traiter des cinq sujets suivants :

- Partage d'équipements et de locaux,
- Amélioration de la qualité de vie des milieux de vie existants,
- Patrimoine,
- Environnement, et
- Sécurité.

Partage d'équipements et de locaux

Tel que dit dans le Plan d'urbanisme, les milieux de vie montréalais sont riches d'une multitude d'équipements collectifs ou institutionnels. On y énumère notamment les écoles primaires et secondaires, les lieux de culte, les bibliothèques, les Maisons de la culture, les centres culturels, sportifs et communautaires, etc. À l'action 1.4 (p. 23), la Ville manifeste son intention d'améliorer les services à la population par le maintien ou l'implantation de nouveaux équipements. Peut-on envisager que cette action s'élargisse à la population scolaire ?

Également, nous aimerions porter à votre attention que le programme de formation de français, langue d'enseignement, au primaire, précise qu'un des lieux de culture à investir est la bibliothèque. Présentement, il existe, de la part de ce service de la Ville, une offre intéressante de prêts de livres et de séances d'animation s'adressant à l'ensemble des écoles primaires et secondaires qui en font la demande. Cependant,

rien n'étant parfait en ce monde, il se trouve que les heures d'ouverture des bibliothèques, à partir de treize heures, sont peu compatibles avec l'horaire de nos écoles qui terminent leur journée scolaire généralement autour de quinze heures. Ainsi, seules les écoles situées à proximité des bibliothèques peuvent bénéficier des services offerts. Pour cette raison, il serait peut-être souhaitable d'échanger sur le sujet afin d'assurer un service équitable pour l'ensemble de nos écoles.

Mentionnons que le partage d'équipements et de locaux entre nos deux institutions est pratique courante. Une entente cadre, conclut en 1988, régit les échanges de services entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal (CÉCM à l'époque) dans le domaine des installations sportives et récréatives. La Ville met à la disposition des écoles ses piscines, palestres, gymnases, murs d'escalade, Maisons de la culture, bibliothèques, etc. De son côté, la CSDM permet à la Ville d'utiliser, en dehors des heures de classe, des locaux et gymnases requis pour l'organisation d'activités physiques, sportives, récréatives, scientifiques et culturelles, pour les élèves fréquentant l'école et les autres jeunes du quartier. Le nombre d'heures d'utilisation des équipements de la CSDM par la Ville, au cours d'une année, se situe autour de 55 000 heures; quant à la CSDM, elle utilise les équipements de la Ville pour un total approximatif de 14 000 heures au cours d'une année.

À noter, enfin, que la CSDM loue plusieurs de ses immeubles excédentaires à la Ville. Ces locations sont offertes à prix avantageux permettant ainsi à la Ville, notamment, de mettre ces espaces à la disposition d'organismes communautaires.

Nous croyons à l'importance d'une rationalisation et d'une harmonisation de l'utilisation de nos ressources matérielles et en ce sens, la CSDM partage l'orientation de la mise en commun des équipements tel que mentionné dans le Plan d'urbanisme. Toutefois, afin que le tout se fasse de façon concertée et dans un souci d'équité envers les citoyens et les établissements scolaires, il nous apparaît tout aussi important, dans un contexte de décentralisation et de partenariat, de pouvoir assurer, en tant qu'institution, un suivi des ententes conclues entre les établissements

scolaires et les arrondissements ou districts. Pour cette raison, nous proposons de soutenir le dialogue entrepris, au niveau régional, entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires par la mise sur pied d'une Table de concertation CSDM - Ville de Montréal - Arrondissements. Nous définirons ensemble la structure la mieux adaptée au mode de gestion décentralisé qui est celui de nos deux institutions. Tout au moins pourrait-il y avoir formation d'un comité principal - afin d'assurer un suivi centralisé des dossiers à gérer en priorité - et de comités d'arrondissements. Cette Table permettrait notamment de s'informer mutuellement sur les besoins en matière d'utilisation d'équipements culturels et sportifs et de travailler ensemble à trouver des pistes de solution lorsque des impasses surviennent pour le mieux-être des jeunes. D'autres sujets pourraient être abordés tels le Schéma directeur de développement des équipements de loisirs de Montréal et les autres développements envisagés dans le cadre de la Stratégie d'intervention urbaine intégrée, sujet que nous allons maintenant aborder.

Améliorer la qualité des milieux de vie existants

La Ville précise au niveau de l'action 1.1, *Intervenir de façon intensive et intégrée dans les secteurs à revitaliser (p. 14)*, qu'elle entend faire appel à de multiples acteurs dont, entre autres, les commissions scolaires en vue de mettre en place des mesures visant à améliorer *l'espace urbain et les services communautaires dans les secteurs à revitaliser (p. 14)*. Soyez assuré de notre collaboration pour la mise en œuvre de ces mesures. La CSDM souhaite partager son expertise, notamment dans les domaines de l'aide alimentaire, de la prévention du décrochage scolaire et de la prévention de la criminalité avec les différents groupes de travail qui seront formés.

À ce jour, quatre projets de revitalisation urbaine intégrée ont été amorcés dont deux concernent des arrondissements se trouvant sur notre territoire scolaire (arrondissement Ville-Marie et arrondissement du Sud-Ouest). Dans le cadre des projets de revitalisation urbaine intégrée, la Ville a adopté une démarche

multisectorielle et les comités formés assurent une grande représentativité des secteurs visés, incluant les écoles. La CSDM participe ainsi à ces initiatives. Un résultat concret de cette collaboration a été le portrait de l'arrondissement Ville-Marie relatif à la persévérance, à la réussite et au soutien au décrochage scolaire. Ce portrait a été dressé et mis à la disposition de tous les groupes, organismes ou personnes, désireux d'offrir leur soutien en vue de favoriser la réussite et la persévérance scolaire.

Un autre projet a été développé dans l'arrondissement Rosemont - Petite-Patrie qui a pour titre « Adoptons une école ». Le milieu s'est mobilisé afin d'aider l'école Père-Marquette à soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire de ses élèves.

Nous le voyons, cette collaboration est fructueuse. Elle pourrait être resserrée. Un partenariat entre nos institutions permettrait d'éviter un dédoublement du travail et offrirait la possibilité de couvrir l'ensemble de notre territoire scolaire, en débutant par l'élaboration des portraits d'arrondissement.

Le patrimoine

La CSDM souscrit à l'objectif de la Ville d'*assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique* (2.6, p. 151). Il est intéressant de constater que pour atteindre cet objectif, la Ville n'entrevoit pas seulement des actions touchant les bâtiments eux-mêmes, mais aussi des actions d'éducation, en *confirmant sa volonté de poursuivre la sensibilisation du public à la richesse et au potentiel que représente le patrimoine montréalais* (p. 153).

En 1999, la CSDM a mis sur pied un Comité du patrimoine architectural afin justement de mieux conserver ses bâtiments patrimoniaux et de voir à les faire connaître et apprécier par ses élèves, son personnel et le public en général. Depuis cette date, une bonne connaissance étant à la base d'une sensibilisation adéquate, la CSDM a fait réaliser des études sur 279 de ses bâtiments pour déterminer lesquels avaient la plus

grande valeur patrimoniale. Soixante-six bâtiments ont déjà été identifiés comme ayant une importance patrimoniale certaine et les équipes d'entretien physique en sont averties lorsque des travaux doivent y être réalisés. Ces études, pour lesquelles il convient de souligner la contribution exceptionnelle de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, sont à la base d'un projet sans précédent de partenariat avec l'Écomusée du fier monde, situé sur la rue Amherst à Montréal. En effet, pour la première fois au Québec, une exposition majeure sera consacrée au patrimoine immobilier scolaire. Intitulée *Les murs de l'école*, cette exposition se tiendra du 16 septembre 2004 au 28 août 2005 et présentera l'évolution du bâtiment scolaire de 1840 à aujourd'hui.

Les recommandations émises par les auxiliaires de recherche à la suite des premières études ont aussi entraîné des études plus approfondies de quatre écoles, soit Le Plateau, Notre-Dame-de-la-Défense, FACE et Irénée-Lussier. Autre première, grâce aux informations recueillies par ces études, la CSDM participera à l'Opération patrimoine architectural de Montréal 2004 de la Ville de Montréal. Ainsi, les citoyens seront invités à visiter gratuitement ces écoles, le dimanche 3 octobre 2004. Au cours de leur visite, les citoyens se verront remettre un dépliant leur permettant de mieux apprécier l'histoire et la richesse architecturale de ces écoles.

Ces initiatives, auxquelles il faudrait ajouter le concours de photos *Retour à l'école : les établissements scolaires de Montréal* organisé conjointement en 2002 avec le Centre d'histoire de Montréal, témoignent de l'appui de la CSDM à l'action 15.4 du Plan d'urbanisme, soit *de maintenir et accentuer les efforts de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine* (p. 163). À cet égard, il est regrettable que le Plan ne mentionne aucunement les écoles primaires et secondaires dans la section consacrée au patrimoine, ni en termes de bâtiments à préserver et à restaurer, ni en termes d'endroits où des projets conjoints pourraient être réalisés pour sensibiliser les jeunes Montréalais au patrimoine de leur ville. Dans le domaine patrimonial, les possibilités de partenariat sont nombreuses et souhaitables. La mise en valeur des bâtiments scolaires patrimoniaux renforcerait le sentiment d'appartenance des Montréalais dont

plusieurs ont déjà un attachement émotif à « leur » école primaire ou secondaire. De plus, on peut présumer qu'une sensibilisation des élèves à la richesse du patrimoine les amènerait à se préoccuper d'en assurer la préservation. Nous souhaitons que la Ville tienne compte, dans la version définitive de son Plan d'urbanisme, de cette ouverture du milieu scolaire à diverses formes de collaboration dans le domaine patrimonial, allant de la communication à la rénovation.

L'environnement

Le Plan d'urbanisme aborde la question de l'environnement dans deux sections, soit celle sur les milieux de vie de qualité, diversifiés et complets (2.1) et celle sur l'environnement sain (2.7). La première section touche la CSDM lorsque, parmi les moyens privilégiés pour *aménager des espaces verts publics et privés qui contribuent à enrichir les milieux de vie* (action 1.2), on prévoit créer des parcs-écoles (p. 19). Cette prise de position est très bien accueillie par la commission scolaire. En effet, depuis plusieurs années, la CSDM aurait voulu ajouter de nouveaux parcs-écoles à ceux existant déjà, mais la Ville avait exprimé de nombreuses réticences à créer des parcs-écoles additionnels et aucun projet n'a vu le jour depuis la mise sur pied des cinq derniers parcs-écoles en 1994, mis à part quelques réalisations conjointes à l'occasion de la construction de nouveaux immeubles scolaires.

Il faut savoir qu'on remarque un phénomène prenant de plus en plus d'ampleur dans nos établissements, soit le désir des équipes-écoles, des parents et des élèves de remplacer une partie de l'asphalte des cours d'école par des végétaux pour des raisons esthétiques, écologiques et éducatives. Cet intérêt est si manifeste que notre Service des ressources matérielles a produit, en mars dernier, un guide pour le verdissement des cours d'école qui a connu un très vif succès. Il est évident que la multiplication des projets de parcs-écoles permettrait de répondre à cette recherche de naturalisation des cours d'école, tout en mettant à la disposition des élèves et des autres jeunes des quartiers touchés, des éléments récréatifs de qualité. Le Plan

devrait toutefois intégrer un objectif chiffré quant au nombre de parcs-écoles si on souhaite une progression sensible par rapport à la situation actuelle.

En ce qui a trait à l'environnement sain, la CSDM note que le Plan d'urbanisme vise, entre autres, à *réduire les émissions de polluants atmosphériques* (objectif 17, p. 175) ce qui ne peut qu'être bénéfique à l'ensemble des Montréalais. L'autre objectif auquel la CSDM souscrit entièrement est d'*atténuer les nuisances générées par les activités urbaines sur le milieu environnant* (objectif 20, p. 183). Parmi ces nuisances, la CSDM a une préoccupation particulière pour le bruit qui nuit à la concentration requise pour les études. Le Plan d'urbanisme prône diverses mesures d'atténuation, allant de zones tampons à des écrans sonores. Cependant, la plupart de ces moyens ne sont pas applicables aux écoles qui sont construites à proximité de la rue. Il faut donc plutôt penser en termes de contrôle de la circulation, aussi bien par la diminution de la vitesse (une mesure mentionnée par le Plan) que par un contrôle plus strict des infractions au Code de la route (démarrages intempestifs, utilisation abusive du klaxon, etc.).

La sécurité

Le Plan d'urbanisme ne consacre pas de section spécifique à la question de la sécurité. Toutefois, dans la section sur l'environnement sain, où on fait part de la volonté de la Ville de *favoriser les modes de transport alternatifs à l'automobile* (action 17.1), il est indiqué comme moyen d'action de *planifier des réseaux de circulation piétonne sur rue et hors rue confortables et sécuritaires, notamment depuis les stations de train ou de métro et les arrêts d'autobus* (p. 176). La CSDM ne peut qu'être en accord avec ce moyen d'action, tout en le trouvant un peu limitatif. En effet, il semble avoir été écrit en pensant surtout à des adultes qui se rendent à leur travail ou à leur institution d'études supérieures.

La CSDM a, quant à elle, une préoccupation particulière pour ses nombreux élèves du primaire qui se rendent à leur école de quartier à pied à partir de leur domicile. Il est essentiel que ces déplacements puissent se faire de façon sécuritaire. C'est pourquoi la commission scolaire préconise des corridors de sécurité, ainsi qu'une amélioration de la signalisation routière et des moyens de contrôle de la circulation automobile aux abords des écoles, particulièrement à l'entrée et à la sortie des classes. Les corridors de sécurité, où l'on retrouve une présence policière accrue, visent à protéger les élèves contre les agressions et contre les accidents de la circulation. C'est ce dernier aspect que la CSDM souhaite voir aborder par le Plan d'urbanisme.

RECOMMANDATIONS

Nos recommandations sont de deux ordres. Les premières concernent le Plan d'urbanisme lui-même tandis que les secondes sont liées à sa mise en œuvre.

Concernant le Plan d'urbanisme :

1. INTÉGRER les écoles primaires et secondaires de même que les centres de formation professionnelle et de formation générale pour adultes à la liste, à la fois des bâtiments à préserver et à restaurer et des endroits où des projets conjoints pourraient être réalisés pour sensibiliser les jeunes Montréalais au patrimoine de leur ville (6^e orientation) ;
2. PRÉVOIR des moyens additionnels de contrôle de la circulation aux abords des écoles afin de diminuer la pollution par le bruit et d'accroître la sécurité des élèves (7^e orientation) ; notamment, INTÉGRER la notion de corridors visant à assurer une plus grande sécurité aux élèves du primaire qui se rendent à pied à leur école de quartier (2^e orientation).

En vue de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme :

3. PRÉVOIR la mise en place d'une Table de concertation CSDM - Ville de Montréal - Arrondissements qui traitera notamment :
 - de l'amélioration de l'offre d'équipements collectifs (bibliothèque, Maison de la culture, centre de loisirs, piscine, équipement récréatif ou sportif, etc.) et qui étudiera la possibilité de construire ces installations à proximité d'écoles s'il y a lieu ;
 - de l'implantation de parcs-écoles et de projets de verdissement des cours d'école.

Annexe au mémoire de la CSDM

Je crois que la Commission scolaire de Montréal doit ajouter à son mémoire sur la consultation de la Ville de Montréal sur son plan d'urbanisme que la Ville de Montréal complète les points suivants :

- Une étude des paramètres statistiques caractérisant la population montréalaise et son évolution afin d'obtenir un diagnostic de la formation sociale montréalaise et locale afin de planifier les attentes ou les besoins des groupes sociaux qui la composent.
- Illustrer la complexité sociale et les pratiques sociales à l'échelle montréalaise et locale.
- Montrer les tendances et pressions démographiques sur l'Île de Montréal.
- La répartition spatiale de la population et sa mobilité à l'échelle montréalaise et locale.
- Croiser à cette répartition spatiale la répartition des équipements et services pour saisir les disparités existantes entre la répartition de la population et celle des équipements et services. Il s'agit de les combiner aux grandes infrastructures, aux transports, aux formes urbaines et à la qualité de vie.
- L'analyse de la structure par âge permet de saisir le dynamisme sur le territoire et d'approcher les besoins sociaux nécessaires (équipements, services, logement, loisir, etc.).
- Les catégories socio-professionnelles sont le reflet de base d'une économie locale. L'analyse socio-économique par quartier permet d'approcher les statuts sociaux et d'examiner les déséquilibres socio-spatiaux.

À partir de ces bases il serait possible de jeter des stratégies de répartition d'équipements, de services, de logement et de loisir selon les types identifiés.

La population immigrante n'est pas illustrée, il est important de savoir qu'il existe des concentrations importantes d'immigrants qui entraînent parfois des phénomènes sociologiques connus, ghetto, quartier fermé, quartier éclaté, violence, etc. L'analyse de la répartition des familles étrangères permettrait de constater que leurs concentrations se trouvent

dans des secteurs d'habitat social, peu valorisés, logement à moindre coût, souvent insalubre et de confort minimum. Par contre, ces populations marquent ce Montréal cosmopolite par les communautés ethniques en plein essor.

- Montrer la réalité sociale et institutionnelle. Où sont les activités et usages socio-spatiaux des jeunes dans la ville.

Au niveau des infrastructures, montrer le transport et le réseau routier accompagné du réseau des équipements d'éducation, d'enseignement, de santé, de loisir et culturel.

Combiner à ces réseaux la mobilité urbaine des jeunes à travers ces réseaux formels et informels.

- Définir des parcours sécuritaires piétonniers et cyclistes à travers les écoles et parcs écoles
- Illustrer les flux de circulation afin d'inciter la ville aux marquages sur les carrefours école/voierie.
- Inciter dans son plan d'urbanisme l'identification des carrefours marqués par des feux de circulation pour piétons aux abords des écoles.
- Identifier les aires de débarcadère face aux écoles primaires et secondaires.
- Ajouter dans le parc mobilier du service de transport de Montréal (STM), un mobilier urbain à l'échelle des jeunes, des bancs pour enfants et personnes âgées par exemple.

Bref, comme le dit le rapport dans, *Human Aspects of Urban Form*, Pergamon Press, New-York, 1977 « l'espace bâti n'est pas seulement un espace euclidien (tel illustré dans ce plan d'urbanisme) mais bien plus un espace social qui reflète les phénomènes de la société qui le produit ».

L'usage culturel des espaces sociaux est le sens qui influence le comportement. Par conséquent, il est nécessaire d'ajouter au plan d'urbanisme le diagnostic, l'étude et la planification des activités (pratiques sociales et spatiales) que l'individu développe dans l'espace concret.

Le plan d'urbanisme doit examiner l'évolution ontogénétique (développement de la représentation de l'espace par l'homme) de la représentation de l'espace urbain.

Une représentation de l'espace par les citoyens; jeunes, adolescents, adultes et personnes âgées, dont l'objet serait la représentation des images que les personnes construisent de la ville.

La représentation de l'espace chez les citoyens est importante dans toute planification urbaine.

Michel Guenet
Commissaire
CSDM